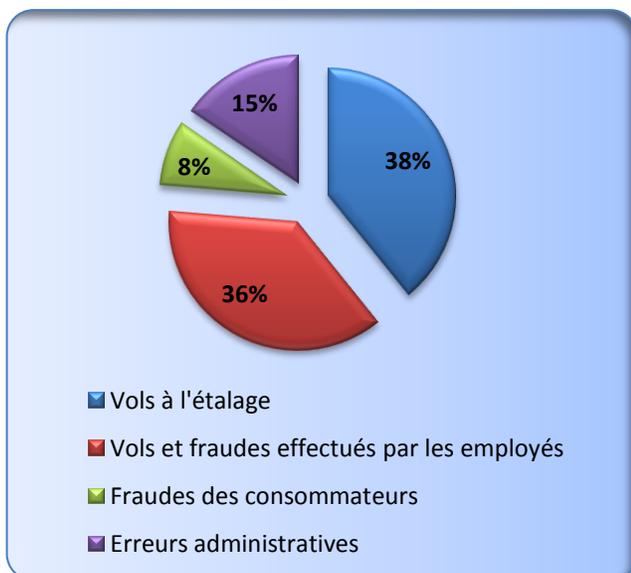
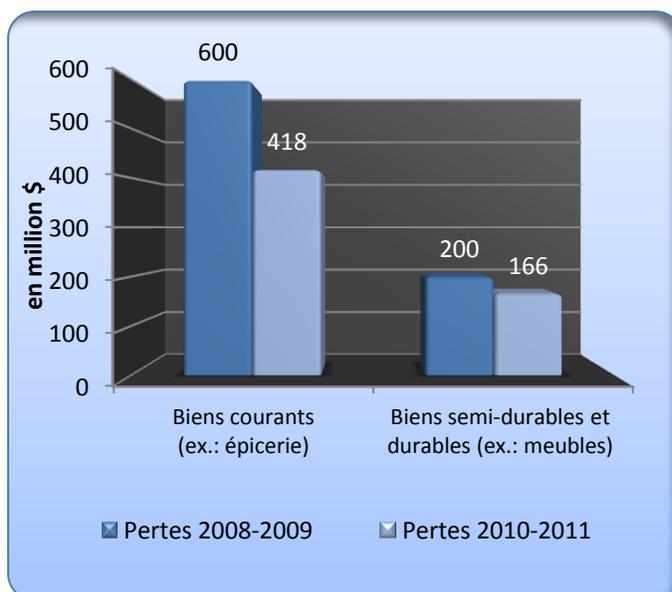


VOL INTERNE DANS LE COMMERCE DE DÉTAIL : LA TENDANCE SE MAINTIENT

En contexte économique précaire, le vol demeure plus que jamais une préoccupation pour l'industrie du commerce de détail. Si on observe une légère baisse dans le montant total dû aux pertes entre 2009 et 2011, on remarque que le vol par les employés demeure au deuxième rang, après le vol à l'étalage.

Un sondage réalisé par le Groupe Altus confirme une diminution des pertes dans le secteur du commerce de détail, au Québec. En effet, en 2008-2009, les pertes annuelles s'élevaient à près de 900 millions \$ par année contre près de 800 millions \$ pour la période 2010-2011. Le graphique de droite illustre le **montant des pertes enregistrées** ainsi que le type de bien volé. Cependant, si nous notons bien une diminution des pertes pour les vols de biens courants, ce n'est pas le cas pour les biens semi-durables ou durables dont la baisse n'est pas significative. Autrement dit, seul le vol de biens de première nécessité a subi une réelle diminution.



La **provenance des pertes** en 2010-2011 est attribuée à 38 % au vol à l'étalage, suivi de près, à 36 %, aux vols et aux fraudes par les employés. On note une légère augmentation des vols à l'étalage (35 % en 2008-2009) et un maintien des fraudes et vols par les employés (37 % en 2008-2009). Ces résultats démontrent que malgré une gravité moindre en termes de coûts, la fréquence des vols a plutôt tendance à augmenter.

MIEUX PRÉVENIR

Le taux de roulement élevé dans certains secteurs du commerce de détail soulève la question du sentiment d'appartenance et de la fidélité des employés, qui pourrait, en partie, expliquer le vol interne. Se pose aussi la question de la facilité avec laquelle on peut voler certains types de biens, notamment électroniques et informatiques.

Dans la société de consommation actuelle, qui valorise la possession de biens de toutes sortes, la tentation, couplée à l'opportunité, fait des commerces de détail des cibles de choix.

La prévention demeure le meilleur moyen de contrer le vol interne. En matière de prévention des pertes, il existe des solutions éprouvées qui permettent de vous assurer de l'intégrité de vos employés, minimiser les pertes financières et accroître la sécurité dans les commerces :

- Formation et sensibilisation des employés et du personnel de supervision ;
- Clients mystères et visites d'évaluation ;
- Audit de sécurité ;
- Vérifications pré-emploi ;
- Caméras de surveillance ;
- Fouille des effets personnels des employés.

CAPSULE RECRUTEMENT

LE SAVIEZ-VOUS ? Un reportage de l'émission *Enquête* diffusé le 1^{er} mars 2012 lève le voile sur un problème connu des ressources humaines, mais dont on ne soupçonnait pas l'ampleur : les faux diplômes ! Une véritable industrie qui rapporte des millions de dollars et qui a envahi tous les secteurs d'emploi, jusqu'aux officines gouvernementales.

Des centaines de Canadiens auraient acheté des baccalauréats, des maîtrises et même, des doctorats, bernant ainsi leur employeur et les privant d'une main-d'œuvre véritablement qualifiée, en plus de bénéficier d'une rémunération ou d'une promotion indue.

Pourtant, une simple vérification de scolarité permet de savoir si le candidat est bien détenteur du diplôme inscrit sur son cv, mais surtout, si l'établissement d'enseignement qui a délivré le diplôme est reconnu.

Il s'agit d'une mesure peu coûteuse, qui évite bien des problèmes.

